Publié le



N° 37/2023

ID: 004-210400271-20231121-372023-DE

MAIRIE DE BEVONS DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le vingt et un novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents: Madame LEAL Séverine, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PIZOIRD Vincent,

PLAUCHE Jonathan, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick, THOMAS Frédéric

Absentes excusées: Mesdames GRONCHI Karine, JULIEN Valérie, MAZIERE Audrey

Procuration: Madame JULIEN Valérie à Monsieur SCOTTI Patrick

Convocation et affichage: 14/11/2023

Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick

Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de membres présents : 8

OBJET: REMBOURSEMENT DE FACTURE - AVANCE DE MONSIEUR MARC HUSER

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a acheté 60 jetons de lavage de véhicule à la stationservice Intermarché de Peipin pour indemniser les bénévoles ayant participé à l'amenée en déchèterie des déchets liés aux incivilités pour un montant de 100 € TTC.

Ne prenant pas part au vote, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, par 8 voix pour,

- décide de rembourser Monsieur Marc HUSER pour un montant de 100 € TTC (cent euros).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour copie conforme, BEVONS le 23 novembre 2023, Le Maire,

Marc HUSER

Le secrétaire Patrick SCOTTI